



Compte NIKEL ouverts dans les bureaux de tabacs

Par **palmer**, le **12/02/2014** à **06:38**

Bonjour,
Je voulais savoir si le fisc a accès à la liste des comptes NICKEL ouverts dans les bureaux de tabacs ?
(Afin de y envoyer un Avis à tiers détenteur)
Merci,
AM

Par **moisse**, le **12/02/2014** à **18:13**

Bonjour,
Le fisc a accès au FICOBA.
Ceci répond à la question.

Par **palmer**, le **12/02/2014** à **18:29**

bonjour,
ok, merci,
comme c'est précisé que le Compte-Nickel n'émane pas d'une banque et n'appartient pas à une banque.
Je me suis dit que peut-être ça ne figure pas dans le FICOBA
AM

Par **moisse**, le **12/02/2014** à **18:58**

Bonsoir,
Comme c'est précisé justement sur le site de cet opérateur, le service est agréé par l'ACPR, qui dispense et contrôle les agréments aux banques et assurances.
De toutes façons en France il ne peut en être autrement, c'est une activité réglementée.

Par **palmer**, le **12/02/2014** à **19:11**

bonsoir,rnok, merci,rnJe vais quand même l'essayer car c'est précisé que ce compte ne peut pas être débiteur alors normalement quand l'ATD va arriver sur un solde à zéro ils ne peuvent me débiter 98€ de frais, car actuellement sur la banque malgré que je n'ai pas de découvert autorisé, ça ne les empêche pas de me débiter les frais et mettre le solde à -98€ rnPour les frais ils m'accordent bien un découvert autorisé, LOLrncdrlnAM

Par **moisse**, le **13/02/2014** à **08:03**

Bonsoir,rnCe compte n'est pas destiné à autre chose que d'expédier les dépenses courantes.rnEt ce n'est pas gratuit.rnSi le but est d'éluder les ATD et autres OA, ou du moins les frais bancaires engendrés rien ne dit qu'un fonctionnement anormal (répétition des incidents) ne va pas déboucher sur la fermeture illico du compte.

Par **palmer**, le **13/02/2014** à **10:25**

bonjour,rnok, merci,rnJ'ai dis à la trésorerie que je ne pouvais pas donner plus que ce qu'ils me prennent via la saisie, mais ils veulent plus, alors ils envoient des ATD à la banque qui ne leurs rapportent rien et me génèrent des frais. C'était pour éviter les frais. rncordial,rnAM

Par **boutrosdu93**, le **13/08/2014** à **16:41**

@moisse tu dis n'importe quoi tu sors ça de ton chapeau? c'est le but du compte au contraire, le seul cas est si t'es debiteur (frais à l'étranger qui passent après etc)